

Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale

Service des économies nouvelles et solidaires

06-13

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 7 décembre 2023

OBJET : NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION – SOUTIEN À LA FACILITATION DES CLAUSES SOCIALES ET ANIMATION DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE.

L'accord conclu avec l'État pour la renationalisation du financement du RSA permet au Département d'écrire une nouvelle page des politiques d'insertion avec les EPT en augmentant les moyens alloués à la création des emplois de transition. L'inclusion des clauses sociales comme levier d'insertion permet de maximiser les effets de la commande publique responsable. Ces emplois de transition sont également fortement portés par le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), dont le Département souhaite favoriser et accélérer le développement sur le territoire. Pour contribuer à cette dynamique, le Département anime en lien avec l'État la coordination départementale des clauses sociales, mission pour laquelle une subvention de 20 000 € lui est attribuée par l'État ; le Département a également répondu en 2022 à un appel à projets pour animer la coordination du volet social des marchés lancés par Paris 2024 sur le territoire, action reconduite pour une année supplémentaire, et qui fait l'objet d'une subvention spécifique de 29 474 €.

1. Subventions aux Établissements Publics Territoriaux pour la facilitation des clauses sociales

La commande publique et privée est un levier de développement territorial inclusif, en permettant que les retombées économiques irriguent l'écosystème local. Les clauses sociales sont ainsi l'une des réponses qui peut être apportée pour développer les opportunités d'emplois de transition comme étape de parcours vers l'emploi durable.

Dans le cadre de la renationalisation du RSA et de la nouvelle donne des politiques d'insertion, le Département ambitionne de doubler les emplois de transition, et à ce titre a doublé en 2022 les crédits aux échelons locaux pour la facilitation des clauses sociales. Il souhaite poursuivre cet effort en augmentant significativement le soutien financier à la



facilitation des clauses sociales à l'échelle territoriale des EPT.

La Seine-Saint-Denis est en effet l'un des territoires qui va le plus évoluer dans les années à venir, à la faveur des grands projets d'aménagement (Grand Paris Express, Jeux Olympiques et paralympiques 2024, renouvellement urbain). De la même manière, la prise en compte accrue d'impératifs de développement durable dans les politiques d'achat et la fragilité du contexte social mettent en avant l'importance des clauses sociales, dont un nombre croissant de donneurs d'ordres se saisissent, en témoignent des chiffres en constante augmentation ces dernières années (ainsi en 2022, 2.252.143 heures d'insertion ont été réalisées à l'échelle départementale, soit 1.401 ETP annuels, ayant bénéficié à 4.289 personnes, tous donneurs d'ordres confondus). Parallèlement, le Département prévoit d'adopter son nouveau Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) qui doit entrer en vigueur en janvier 2024. Ce schéma prévoit de fortes ambitions pour la commande publique responsable de la collectivité, qui vont nécessiter un suivi renforcé dans leur mise en œuvre.

À ce titre, la présence de facilitateurs professionnels, à l'interface des donneurs d'ordres, des entreprises et des partenaires emploi pour accompagner la mise en œuvre des clauses sociales sur l'ensemble du territoire, est une nécessité pour œuvrer à la construction de parcours d'insertion qualitatifs au bénéfice des habitants de Seine-Saint-Denis. Le Département développe à ce titre, depuis 2009, une politique de soutien à la mise en œuvre des clauses sociales sur le territoire, notamment par le cofinancement des postes de facilitateurs au sein des PLIE, Maisons de l'emploi, communes et EPT. Reconduire et amplifier ce soutien apparaît indispensable pour maximiser les effets de la commande publique responsable.

Le Département a ainsi lancé un appel à projets pour la période 2023-2024, ouvert aux EPT pour le soutien à la facilitation, sur les équipes existantes mais aussi avec un volet consacré à la création de nouveaux postes pour une meilleure couverture territoriale et une plus grande capacité à répondre aux enjeux du territoire.

Treize dossiers ont été déposés dans le cadre de cet appel à projets, répartis sur l'ensemble des EPT du territoire ainsi que par d'autres opérateurs. Ces projets doivent faire l'objet d'une validation conjointe avec les services de l'État, qui n'est pas encore terminée.

Néanmoins, les services du Département ont pu instruire les demandes et aboutissent à une proposition qui devra être confirmée par les services de l'État, que voici :

- l'EPT, Paris Terre d'Envol : 15 000€, pour 2 postes de facilitation. Cet EPT ayant fait une demande inférieure cette année puisque les cofinancements Etat, SGP et Solideo ont augmenté,
- l'EPT Est Ensemble : 122 000€, pour 5 postes de facilitation,
- l'EPT Plaine Commune : 115 000€, pour 4 postes de facilitation. Cet EPT fait une première demande dans ce cadre,
- l'EPT Grand Paris Grand Est : 82 000€, pour 6 postes de facilitation.

Ce qui représente un total estimé de 334 000€ en 2023, soit plus que les crédits mobilisés en 2022 (250 000€).

Il est donc proposé à la Commission permanente de **réserver les 420 000€ de crédits budgétaires alloués à cette opération afin de pouvoir les rattacher sur l'année 2023.**

Après validation par les services de l'État, les comptes-rendus d'instruction seront présentés lors d'un prochain rapport afin de proposer à la Commission Permanente les

projets à retenir avec les montants exacts proposés pour chacun d'entre eux, tout en restant dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée.

2. Subventions pour la coordination et l'animation de l'offre départementale en faveur de l'IAE

Le Département souhaite renforcer et développer la coordination et l'animation des politiques publiques afin de mieux structurer le réseau de l'insertion par l'activité économique (IAE) et optimiser les interventions des acteurs de l'insertion et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au bénéfice de l'insertion des publics en difficulté et de la production de solutions innovantes qui répondent aux besoins du territoire. À cet égard, le Département a lancé un appel à projets pour la période de programmation 2023-2025, soit 3 ans, afin de cofinancer des actions de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Deux dossiers ont été déposés par deux opérateurs dans le cadre de cet appel à projets. Ces projets doivent faire l'objet d'une validation conjointe avec les services de l'État, qui n'est pas encore terminée.

Néanmoins, les services du Département ont pu instruire les demandes et aboutissent à une proposition qui devra être confirmée par les services de l'État, que voici :

L'association InserEco, pour l'animation du secteur de l'IAE : 140 000€.

Il est donc proposé à la Commission permanente de **réserver les 140 000€ de crédits budgétaires alloués à cette opération afin de pouvoir les rattacher sur 2023**. Les comptes-rendus d'instruction seront présentés lors d'un prochain rapport afin de proposer à la Commission Permanente les projets à retenir avec les montants proposés pour chacun d'entre eux, tout en restant dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée.

3. Obtention de subventions pour la coordination départementale des clauses sociales et l'animation territoriale du volet social des marchés lancés par Paris 2024

Le Département anime, aux côtés de la DRIEETS, la coordination départementale des clauses sociales depuis plusieurs années, et bénéficie à ce titre d'un soutien financier de l'État depuis 2016. Cette coopération est reconduite pour une année supplémentaire pour la période courant de juillet 2023 à juin 2024, pour un soutien financier d'un montant de 20 000€.

Le Département a également répondu à un appel à projets lancé par l'État dans le cadre du Plan National d'Achats Durables 2022-2025, afin de concourir à la mise en place de la coordination de la facilitation des clauses sociales au niveau régional pour les achats de Paris 2024 et en assurer l'animation sur le territoire départemental.

L'État a répondu favorablement à ce projet en décidant l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant de 29 474€.

En conséquence, je vous propose :

- D'AUTORISER l'engagement des crédits budgétaires d'un montant total maximum de 420 000 euros pour l'année 2023 afin de soutenir les projets qui seraient éligibles sur l'appel à projets « Soutien à la facilitation des clauses sociales » ;

- D'AUTORISER l'engagement des crédits budgétaires d'un montant total maximum de 140 000 euros pour l'année 2023 afin de soutenir les projets qui seraient éligibles sur l'appel à projets « Coordination et animation de l'offre départementale en faveur de l'Insertion par l'Activité Économique » ;

- D'APPROUVER l'obtention d'un soutien financier étatique pour un montant de 49 474 euros pour les missions de la coordination départementale des clauses sociales et l'animation du volet social des marchés lancés par Paris 2024.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
la vice-présidente,

Mélissa Youssouf

Délibération n° 06-13 du 7 décembre 2023

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION – SOUTIEN À LA FACILITATION DES CLAUSES SOCIALES ET ANIMATION DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi n° 88.1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au Revenu Minimum d'Insertion et relation à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle,

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

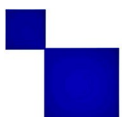
Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques de l'insertion,

Vu l'article L121-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif au rôle des départements dans la définition, la mise en œuvre et la coordination de la politique d'action sociale,

Vu les articles L263-1 et L263-2 du Code de l'action sociale et des familles relatifs à l'organisation départementale du dispositif d'insertion, au Plan Départemental d'Insertion (PDI) et au Pacte Territorial Pour l'Insertion (PTI),

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- AUTORISE l'engagement des crédits budgétaires d'un montant total maximum de 420 000 euros pour l'année 2023 afin de soutenir les projets qui seraient éligibles sur l'appel à projets « Soutien à la facilitation des clauses sociales » ;

- AUTORISE l'engagement des crédits budgétaires d'un montant total maximum de 140 000 euros pour l'année 2023 afin de soutenir les projets qui seraient éligibles sur l'appel à projets « Coordination et animation de l'offre départementale en faveur de l'Insertion par l'Activité Économique » ;

- APPROUVE l'obtention d'un soutien financier étatique pour un montant de 49 474 euros pour les missions d'animation de la coordination départementale des clauses sociales et l'animation du volet social des marchés lancés par Paris 2024.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.